

De vraies victimes?

Pour faire une place aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies

Marie Claude Morin, porte-parole, Bureau régional du Québec, MADD Canada —
Les mères contre l'alcool au volant

Samedi, 3h15 du matin. On frappe à la porte. D'instinct, on sait que ce n'est jamais pour annoncer une bonne nouvelle. Si on est parent, on enfle les pantoufles la tête un peu embrumée et on tente de se rappeler si on a bien entendu Frédéric ou Annabelle rentrer à la maison à l'heure convenue. Derrière la porte, deux agents de police (ou des représentants des services d'urgence, ou des travailleurs sociaux, ou des membres du clergé — dans ce scénario, les rôles sont interchangeables) attendent de livrer à des parents dont le cœur se débat déjà avant même que la porte ne soit ouverte la pire des nouvelles. Frédéric, ou Annabelle, ne rentrera pas à la maison. Au sortir d'une soirée entre amis, l'enfant attendu a été fauché sur le trottoir par un conducteur aux facultés affaiblies. Ou son propre véhicule a été embouti par celui d'un conducteur aux facultés affaiblies. Ou Annabelle est montée avec Frédéric dont les facultés étaient affaiblies et son automobile a frappé un arbre. Encore là, dans ce

Ce scénario aux multiples possibilités se répète plus de 1 000 fois par année au Canada (entre 200 et 300 fois au Québec). Mille familles qui encaissent le coup d'un enfant, d'un conjoint, d'un parent ou d'un ami qui ne rentrera jamais à la maison. Et c'est près de 70 000 familles qui devront, elles, visiter un être cher à l'hôpital, réorganiser leur vie pour accommoder celle du blessé et vivre avec les séquelles permanentes causées par la conduite avec facultés affaiblies. On estime que chaque année au Canada, 75 000 personnes sont touchées directement par la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou les drogues. C'est sans compter leurs parents, amis, collègues de travail ou copains d'équipe sportive dont la vie est à jamais touchée par ce fléau.

Après l'étape quasi insurmontable du deuil vient celle du procès criminel si des accusations ont été portées contre le chauffard. Pour une famille sans histoire, c'est affronter pour la première fois les dédales de notre système de justice pénale. Les procès pour conduite avec facultés affaiblies causant la mort ou des lésions corporelles sont des dossiers complexes, aux multiples aspects techniques. C'est un

processus qui prend bien peu en compte la souffrance des familles et amis qui ne peuvent que se sentir en marge des procédures. Dans la plupart des cas, la poursuite est menée par un procureur qui prendra le temps de rencontrer la famille et d'évaluer les dégâts causés par les faits qui sont reprochés au contrevenant. Dans certains cas, l'enquêteur principal du dossier fera aussi un suivi auprès de la famille pour la tenir au courant de l'avancement de l'enquête. Bien souvent, les intervenants des CAVAC sont tout près, informés et patients, pour aider les familles à s'y retrouver et à prendre la parole à laquelle ils ont droit en préparant une déclaration de la victime.

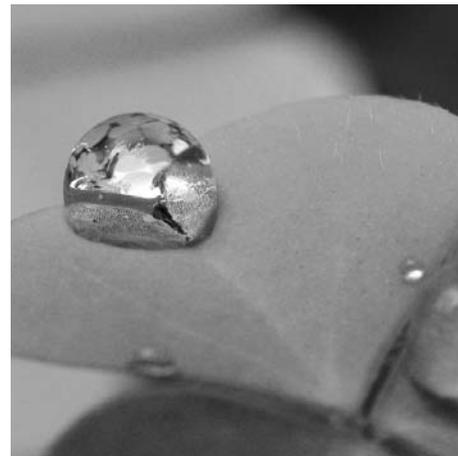
Malheureusement, dans encore beaucoup de cas, ces familles, parents et amis sont laissés à eux-mêmes, désespérés, confus, en colère devant la lenteur des procédures, le manque flagrant de communication, la complexité du système et l'impression que personne n'a d'égard pour eux. Les appels téléphoniques restent sans réponse, les demandes d'aide ne sont pas entendues et les délais sont toujours trop longs quand on souffre.

Qui plus est, si la collision a été particulièrement violente, si le contrevenant a un lourd passé et qu'il est un récidiviste, la machine médiatique se met en branle et la famille est prise d'assaut pour obtenir le scoop, la réaction émotive qui étoffera la nouvelle et fera vendre des copies ou visiter la page web.

Comme le dit si bien Magali, une victime de la région de Montréal dont la mère a été fauchée sur le trottoir par une conductrice aux facultés affaiblies par la cocaïne et le cannabis, dans un témoignage récent livré à MADD Canada :

«T'es comme dans un monde irréel. Tu dis : ben voyons! Y'a une personne qui est décédée, là. Est-ce que ya du monde qui s'en rend compte? On avait l'impression que c'était pris à la légère, que c'était pas grave.»

Cet état de fait vient en partie d'une définition plutôt étroite du terme «victime» dans notre société. Pour bien des gens, la «victime», c'est la personne qui a été tuée ou blessée



scénario, les intrigues possibles sont nombreuses. Mais le dénouement est toujours le même : des parents brisés, des vies détruites, des intervenants agressés par les détails de la scène. Une réalité qui vient de se déformer.

dans une collision attribuable à la conduite avec facultés affaiblies et non ses proches qui doivent survivre à la collision avec tout ce que cela implique. La seconde partie du problème, c'est une attitude trop tolérante face au crime de conduite avec les capacités affaiblies. Si on ne doute absolument pas de la violence d'un assassinat ou d'une agression, on hésite face à la conduite avec facultés affaiblies. On parle de «bête accident» comme pour déresponsabiliser les contrevenants, comme s'il s'agissait plutôt d'une malchance que d'une décision irresponsable et criminelle. Tout joue sur l'intention, sur le fait qu'à l'exception de quelques très rares cas, aucun contrevenant n'a intentionnellement causé la mort ou des blessures en conduisant après avoir consommé. Notre société préfère encore blâmer la chance plutôt qu'une attitude individuellement et collectivement irresponsable.

Cette attitude dénigre toutes les souffrances causées aux victimes de la conduite avec facultés affaiblies, que l'on parle de l'individu impliqué dans la collision ou de sa famille et son entourage. Ces victimes ont besoin qu'on les entende et qu'on partage avec elles leur colère et leurs frustrations. Elles ont besoin plus que tout que l'on reconnaisse ce qu'elles vivent et qu'on les prenne en compte non seulement au quotidien mais également dans nos orientations de société. La conduite avec facultés affaiblies est un crime. Ses victimes sont de vraies victimes.

Pour MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant), est une victime de la conduite avec facultés affaiblies toute personne dont la vie a été irrémédiablement altérée par une collision attribuable à la consommation d'alcool et/ou de drogues. Nous accueillons avec la même compassion les individus qui ont été blessés que les parents, amis ou proches de personnes qui ont perdu la vie. Nous reconnaissons que lorsqu'une collision survient, c'est toute une communauté qui est affectée, du travailleur de la santé à l'agent de police, du copain de classe au voisin d'en face. Nous

ne sommes ni avocats, ni psychologues (bien que certains d'entre nous soient des membres de ces professions) — notre action est bien souvent motivée par un vécu similaire. Beaucoup de nos bénévoles des services aux victimes sont elles-mêmes des victimes qui donnent un sens à leur traumatisme en aidant d'autres victimes qui affrontent les mêmes difficultés. D'autres bénévoles ont été épargnés par ce crime mais ont choisi de s'impliquer et de compléter notre formation de services aux victimes pour tenter d'alléger le fardeau de ceux qui ont à y faire face. Peu importe ce qui a fait naître le désir d'aider, ces bénévoles font un travail remarquable pour consoler, guider, épauler et accompagner les victimes de la conduite avec facultés affaiblies et ce, que la collision soit récente ou qu'elle ait eu lieu il y a 30 ans. Partout au Canada, les victimes sont notre priorité.

Nos services aux victimes vont de l'information à la distribution de matériel, au suivi téléphonique jusqu'à l'accompagnement en cour si les victimes en font la demande. Nous pouvons aider les familles à contacter les personnes-clés dans leur dossier, notamment le CAVAC de leur localité, et à comprendre un peu mieux le système de justice pénale et le

Pas de seconde chance (2009)

MADD Canada

Pas de seconde chance est une vidéo de MADD Canada qui met en lumière les conséquences de la conduite avec facultés affaiblies pour les victimes et leur famille. Des mises en scène percutantes présentent des témoignages réels et s'avèrent un excellent outil pour sensibiliser les jeunes de niveau postsecondaire et les adultes aux conséquences tragiques de la conduite avec facultés affaiblies.

Conçue pour s'inscrire dans les programmes de réhabilitation des contrevenants ayant été reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies, *Pas de seconde chance* (et sa version en anglais *Too Close to Home*) présente un contrevenant qui fait le constat des conséquences de son geste tout en faisant un parallèle avec les conséquences désastreuses de ce crime sur de vraies victimes qui, elles, n'ont pas eu de seconde chance. La version française inclut les témoignages de Charline, une jeune maman gravement blessée par un chauffard, Magali dont la mère a été fauchée alors qu'elle attendait l'autobus ainsi que Liette et Lucette, deux jumelles touchées par la conduite avec facultés affaiblies lorsque Francesca, la fille de Liette et filleule de Lucette, est décédée suite à une collision alors qu'elle revenait du travail.

Pour commander: <www.madd.ca>



rôle, bien que limité, qu'elles peuvent y jouer. Les victimes sont invitées à participer à des rencontres, campagnes ou événements organisés par les 105 sections locales et leaders communautaires de MADD Canada partout au pays. Beaucoup de ces sections commémorent la mémoire des êtres chers qui ont été tués et reconnaissent les blessures des victimes vivant avec des séquelles physiques lors d'une cérémonie locale annuelle. Une Fin de semaine nationale des victimes et une Veille à la chandelle se tiennent chaque mois d'avril; on y retrouve près de 300 victimes, blessés, parents, amis venus partager et honorer la mémoire de leur être cher. De plus, les murs du bureau national de MADD Canada sont couverts de photographies de victimes; certaines sont reproduites sur des murs portatifs qui voyagent partout au Canada pour mettre un visage sur le fléau de la conduite avec facultés affaiblies. Les victimes peuvent également utiliser notre site web pour publier un hommage à leur être cher.

L'impact de notre action sur les victimes est indéniable et nous recevons chaque jour de vibrants témoignages des effets de notre écoute et de notre compassion. Une petite lueur d'espoir dans une grande noirceur. Une amitié solide quand tout semble s'écrouler autour de soi. Un roc où s'accrocher le temps de reprendre pied et d'accepter sa nouvelle réalité.

Liette, maman de Francesca tuée en revenant de son travail peu de temps avant son bal de finissants, l'exprime avec simplicité en ces termes: «Tu peux rencontrer toute sorte de monde, oui, ils vont essayer de t'aider. Mais quand tu perds un enfant c'est pas n'importe qui qui est capable de te comprendre.»

Nous vous comprenons Liette.



MADD
Les mères contre l'alcool au volant™
Mothers Against Drunk Driving™

Pour plus d'information sur les services offerts par MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant), visitez le www.madd.ca

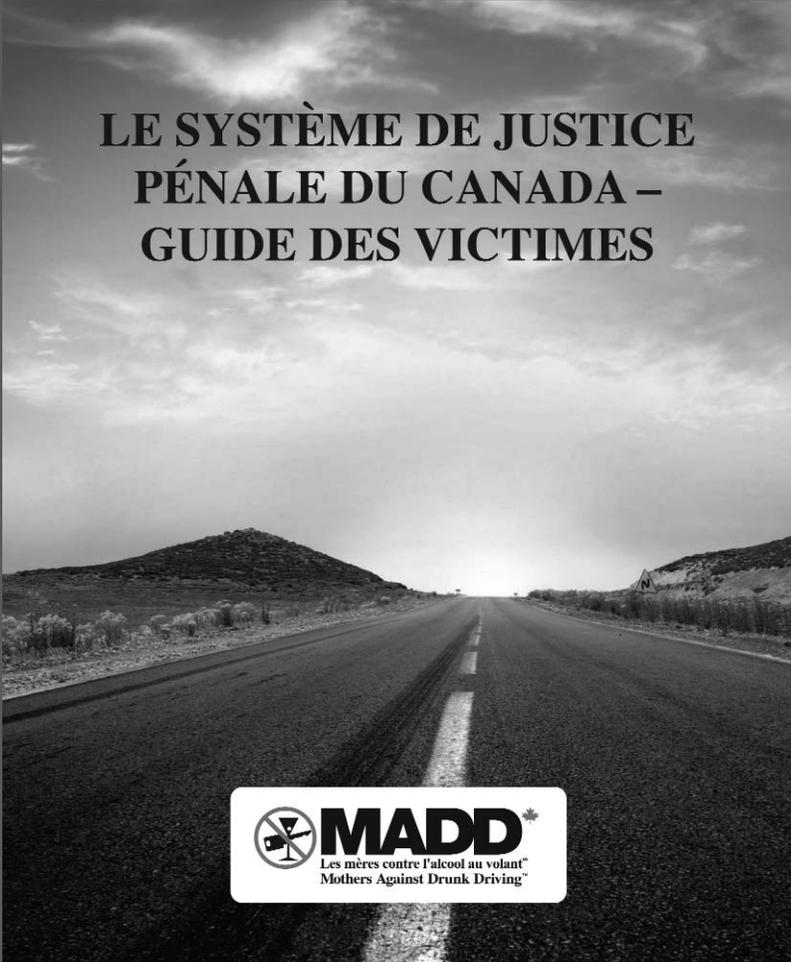
Le système de justice pénale du Canada — Guide des victimes (2009)

MADD Canada

Il peut être très difficile et déconcertant de composer avec les séquelles légales d'une collision attribuable à la consommation d'alcool ou de drogues. Cette publication présente une mine d'informations sur les lois fédérales en matière de conduite avec facultés affaiblies, le traitement des causes, et les droits des victimes et de leurs familles afin d'aider les victimes à s'orienter dans le système de justice. La réalisation de cette version actualisée a été rendue possible grâce à la généreuse subvention de la Fondation du droit de l'Ontario.

Disponible au :

www.madd.ca/francais/services/guide-f.pdf



LE SYSTÈME DE JUSTICE PÉNALE DU CANADA – GUIDE DES VICTIMES



MADD
Les mères contre l'alcool au volant™
Mothers Against Drunk Driving™